



## Site d'implantation de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP)

Approbation à 16 voix pour et 8 contre

Questions à **Martine Jarousse**, adjointe aux affaires sociales et **Michel Dévrieux**, Maire



### Comment avez-vous travaillé avec les professionnels de santé ?

Nous avons effectivement travaillé avec les professionnels et aussi avec les usagers. Depuis mi-avril nous imaginons des nouveaux sites pour la MSP. Appuyé par une enquête sur les habitudes de la patientèle, une analyse des potentiels terrains, la définition d'un programme évolutif avec les professionnels de la MSP et des échanges avec les porteurs du projet de centre de soins locomoteurs, tous les acteurs étaient au cœur de nos échanges. Nous avons appris à travailler ensemble et à définir nos besoins respectifs. Je remercie chacun d'entre eux pour leur mobilisation à nos côtés, dans le projet.

Après l'été, nous avons la chance d'avoir le choix. Une analyse de faisabilité de la Maison de Santé au Public sur 3 sites différents :

- une construction neuve sur le site de Saint Charles que la commune doit acquérir en 2022,
- une construction neuve sur le site de la ZAC Notre Dame dont nous serons également propriétaire l'année prochaine,
- et une réhabilitation de l'hôtel du Cottage si nous en faisons l'acquisition. Les usagers et les professionnels de santé nous ont fait part de leurs réticences sur le site de Saint Charles. Nous avons également pris en compte l'avis positif des usagers sur le site du Cottage : proximité avec la pharmacie, le futur projet de soins locomoteurs et terrain plat.

### Au final, qu'est-ce qui a motivé votre décision ?

La position centrale dans notre projet de revitalisation du centre. Continuer à étendre l'urbanisation pour du commerce ou service, éloignée du bourg est une vision de l'aménagement du passé. Déjà si particulier à Pélussin, allant de Notre Dame à Virieux, il est aujourd'hui indispensable de renforcer les liens internes au sein de notre bourg et d'éviter des développements de nouvelles activités aux extrémités. Quant à la ZAC

Notre Dame, nous sommes convaincus qu'il faut privilégier, sur ce site, de l'habitat, et une "autre" forme d'habitat, notamment exemplaire en matière écologique.

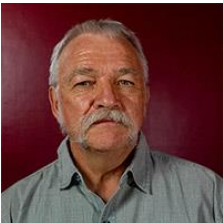
### Comment la commune prend en compte le financement du dossier ?

Le Conseil a fait le choix fort d'anticiper les mutations urbaines à venir notamment sur l'îlot de la gare. Nous sommes parfaitement conscients que le projet sur le Cottage est soumis à "l'aléa" de la réhabilitation. Nous maîtrisons ce risque avec une prospective financière intégrant l'ensemble de nos projets sur le mandat. En réalisant notre 1er investissement sur la MSP, nous garantissons sa réalisation aux Pélussinois-es : la santé est un sujet majeur du quotidien pour nos concitoyens. Je crois que c'est un enjeu majeur de notre commune, nous pouvons assumer notre ruralité si nous assurons un service de santé et de qualité à proximité des habitants.

Cependant, si nous n'avons pas un équilibre financier acceptable par tous sur le Cottage, alors nous opterions au final pour la construction neuve.

### Enfin que pensez-vous de la disparition de l'offre hôtelière sur Pélussin ?

En qualité de vice-président de l'Office de Tourisme des Monts du Pilat, je suis convaincu de la viabilité économique d'un hôtel sur notre commune, mais cette offre doit nécessairement évoluer. Nous accueillons des touristes avec une offre de services douce et verte, la commune s'attachera donc à accompagner un futur porteur de projet qui proposera un hébergement adapté à une clientèle qui évolue : le terroir, le territoire, la qualité de vie doit être le maître mot. Ce projet a toute sa place dans la revitalisation du bourg et nous y veillerons.



## Programme scolaire d'aisance aquatique 2022 : engagement de principe

– Approbation à 21 voix pour et 3 abstentions

Questions à **Serge Grange**, adjoint aux affaires scolaires

### Qu'est-ce qu'un programme d'aisance aquatique ?

Il s'agit d'un programme de l'Éducation nationale qui vient s'ajouter ou se substituer au dispositif « J'apprends à nager » et qui fait de l'apprentissage de la natation un véritable enjeu de société. Cela permet tout d'abord aux jeunes enfants de développer les aptitudes et compétences nécessaires pour évoluer dans l'eau, en toute sécurité, avec aisance et en autonomie. Et de lutter contre le fléau des noyades qui constituent la première cause de mortalité par accident de la vie chez les jeunes. Aujourd'hui, il n'est plus possible de faire l'économie d'un apprentissage de la natation qui est, par ailleurs, une obligation légale faite aux communes.

### Comment ce plan est-il mis en œuvre à l'école des Trois-Dents ?

Cela fait deux ans que les élèves de notre école publique sont privés de natation. À cause de la crise sanitaire mais aussi des travaux à réaliser à la piscine intercommunale. En 2022, nous ne savons pas si cette dernière ouvrira ses portes aux apprentissages scolaires. C'est pourquoi nous avons souhaité anticiper, dès cette année, et en accord avec l'équipe enseignante, la réservation de créneaux horaires à la piscine de Saint-Maurice-l'Exil pour

le 3e trimestre 2022. Cela concernera 52 élèves des classes de grande section et de CP.

### Quelle sera l'incidence financière ?

Pour 2022, le coût est estimé à 2720 euros dont 1270 euros de transport. Autre incidence financière : l'augmentation du forfait communal versé à l'ensemble scolaire Saint-Jean car nous tenons à respecter nos obligations légales à l'égard de l'école privée.

### À quand un retour « à la normale » ?

Probablement dans deux ou trois ans, selon la durée des travaux de la piscine. Mais il faut garder à l'esprit que nous aurons désormais à nous acquitter du coût de cet apprentissage de la natation. En effet, la piscine étant devenue intercommunale, il paraît justifié que ces séances scolaires nous soient à l'avenir facturées au même titre que nos voisins du canton. La commune assumera donc cette nouvelle dépense mais s'engage à solliciter une aide du département pour financer une partie de ce projet.

# Les délibérations en bref...

## **Gestion de la crèche – Bilan d'activité 2020 au titre de la Délégation de Service Public à la Société Publique Locale du Pilat Rhodanien : présentation**

Ouverte depuis 98 avec un agrément à 20 places, le fonctionnement de la crèche a été fortement impacté en 2020 par la crise sanitaire : fermeture durant 2 mois, accueil réservé aux enfants du personnel soignant uniquement (5 enfants). Les partenariats ont été revisités cette année et un projet avec les Bravos de la Nuit a abouti à un spectacle en juin. Le Conseil prend acte de la présentation du rapport d'activité 2020.

## **Gestion du centre de loisirs – Avenant à la délégation de service public avec la Société Publique Locale du Pilat Rhodanien – approbation à l'unanimité**

Le nouveau service périscolaire sur Malleval et Lupé modifie la clef de répartition des centres de loisirs et par conséquent à la marge, le montant de la participation de la commune.

## **Prise en compte de la biodiversité dans l'espace public – Accompagnement par le CPIE des Monts du Pilat et France Nature Environnement - approbation à 23 voix pour et une abstention**

Pour favoriser la gestion différenciée des espaces, la commune choisit de bénéficier en 2022, de l'accompagnement gratuit du CPIE et de FNE. Il s'agira de construire un plan d'actions en faveur des pollinisateurs sauvages en associant les acteurs de l'espace public : élus, agents et citoyens.

## **Échange de propriétés rue du Cloître - approbation à l'unanimité**

Un passage piétonnier entre la rue du Cloître et la rue de la Quiétude a été interdit à la circulation, du fait de la vétusté d'un mur sur une propriété privée, dont il a fallu réaliser la dépose préventive. Pour permettre un passage plus fonctionnel et en faciliter l'entretien, la commune procède avec le propriétaire à un échange de parcelle (valeur de chacune des parcelles : 18 €), modifiant ainsi le profil du passage.

## **Conditions Générales d'Utilisation du service de saisine par voie électronique des documents d'urbanisme - approbation à l'unanimité**

Conformément à la démarche de simplification et d'amélioration de la qualité des services publics, le dépôt et l'instruction des certificats et demandes d'autorisation d'urbanisme sont accessibles en ligne. La commune en approuve les conditions d'utilisation.

## **Extension de la garantie d'emprunt pour la réhabilitation des logements à la Fraternelle et rue des 3 Sapins au profit d'Alliade Habitat – approbation à 22 voix pour et 2 abstentions**

Prenant en compte le désengagement généralisé du Département de son soutien aux garanties d'emprunt des bailleurs sociaux, la commune accepte d'augmenter sa part à hauteur de 40 % des emprunts souscrits (pour la Fraternelle 412 k€ et 206 k€ pour les 3 Sapins).

## **État de provisionnement des créances et admission en non-valeur - approbation à 22 voix pour et 2 abstentions**

La commune constitue des provisions comptables pour créances douteuses à hauteur de 2,4 k€ et admet en non-valeur des créances à hauteur de 0,1 k€.

## **Remboursement des frais de mission, de garde et perte de revenus du fait de formation des élus – approbation à 16 voix pour, 4 contre et 4 abstentions**

Dans le cadre de leurs mandats locaux, les élus peuvent se voir rembourser les frais de mission (séjour et transport), les frais d'aide à la personne engagés du fait de leur participation aux réunions délibérantes, ainsi qu'au remboursement de la perte de revenus du fait de leur formation. Ces remboursements sont subordonnés à la production de justificatifs des dépenses réellement engagées et soumis aux limites de remboursement réglementaires.

## **Modalités d'astreintes au service technique - approbation à l'unanimité**

En raison des nécessités de service, les agents de catégorie C du centre technique sont amenés à collaborer à un service continu la nuit, les dimanches et jours fériés. Trois types d'astreinte sont possibles à Pélussin : en période neigeuse, deux agents sont mobilisés durant toute la semaine ; en période de fortes chaleurs, un agent est mobilisé de 13 à 18h ; et en dehors de ces périodes, un agent est mobilisé chaque week-end. A noter que le week-end, les agents d'astreinte interviennent de manière prévisible pour nettoyer après les marchés, procéder aux vérifications d'usage pour les chaufferies et stations d'épuration.

## **Questions diverses :**

- Date prévisionnelle d'ouverture du **chantier de réhabilitation intérieur de l'Hôtel de ville** : mi-février
- Projet de **réaffectation de l'enveloppe budgétaire investissement 21**
- Projet de **mutualisation de la police municipale avec Chavanay** à échéance du 1er trimestre 22
- Compte rendu du **Conseil syndical du Parc Naturel Régional du Pilat** du 13 octobre
- **Commission générale** le 7 décembre

**Prochain conseil municipal le 14 décembre 2021**